



Droit des locataires litige avec bailleur recours possible?

Par **bordes**, le **17/03/2010 à 16:11**

Bonjour, rnje suis actuellement locataire d un logement privé depuis le mois de juillet . Je n ai signé aucun bail mais un etat des lieux et je reçois mes quittances de loyers chaque mois. Je désire déménager pour cause de nuisance de la part de mes voisins. J en ai avisé mon propriétaire en lui signalant que j avais reçu une réponse favorable de la part de l office hlm. Ce a quoi il m a répondu que le préavis été de 3 mois. J aurais voulus savoir si il y avait un recours possible.rnps je suis bénéficiaire du rsa mais c etait deja le cas a mon entré dans le logement.

Par **fabienne034**, le **17/03/2010 à 17:40**

Bonjour, rnnil n'y a pas de changement de situation,rnrnapparemment les voisins ne sont pas dans un immeuble du même propriétaire rnnil faut créer une situation nouvelle pour avoir le droit de résiliation de un moisrnnpour tout savoir sur la résiliation de bail par le locataire:rn rn<http://www.fbIs.net/lettrelocataire.htm>rn rn en lisant vous aurez une idée